Mission Permanente du Royaume du Maroc Genève



البعثة الكائمة للمملكة المغربية جنيف

Vérifier au prononcé

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) Réunion des Hauts Responsables

14 et 15 décembre 2021

Déclaration du Royaume du Maroc

Prononcée par Son Excellence Monsieur Omar ZNIBER Ambassadeur Représentant Permanent

Monsieur le Haut-Commissaire, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, féliciter le Haut-Commissariat pour l'excellente organisation de cette Réunion et ses tables rondes préparatoires, grâce au dévouement et à la créativité de son personnel, en particulier l'Equipe de coordination du Forum Mondial sur les Réfugiés. Nos gratitudes sont également adressées aux panelistes pour leurs présentations circonstanciées et exhaustives.

Ma Délégation note avec préoccupation la tendance croissante des situations de déplacement forcé, démultipliant le nombre des populations ayant besoin de protection et d'assistance humanitaire, qui dépassent des seuils historiques, sachant que 85 % de ces personnes sont hébergés dans les pays en développement.

Face à ce constat alarmant, nous invitons les donateurs internationaux à contribuer généreusement aux efforts humanitaires, conformément au principe de partage de la charge et des responsabilités.

En saluant la publication du Rapport des indicateurs du Pacte Mondial visant à évaluer les progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs du Pacte, ma Délégation insiste sur le rôle de la coopération internationale qui demeure la voie idoine pour élaborer des réponses globales et coordonnées aux mouvements des personnes déplacées, basées sur des données fiables et précises.

Il va sans dire que cela passe par l'élaboration de principes et de lignes directrices communes, ainsi que le partage de diverses expériences et défis auxquels sont confrontés les différents pays et régions du monde.

Dans ce contexte, je voudrais réitérer l'engagement du Royaume du Maroc en matière de la promotion et la protection des droits des migrants et des réfugiés, y compris dans le cadre des mesures prises pendant la pandémie de COVID-19, inclusives de l'ensemble des populations étrangères sur le territoire national, et visant à assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le plan de réponse de santé.

Je voudrais aussi rappeler, à cet égard, les différents partenariats conclus dans l'esprit et la lettre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), par les institutions marocaines, autant publics que privés avec le HCR, en tant que référents globaux de la mise en œuvre de « *l'approche multipartite et de partenariat* », appelé de ses vœux, tant par le Pacte Mondial que par le Forum Global.

Adopté en décembre 2014, cette Stratégie Nationale est imprégnée, dans la conception comme dans la pratique, des principes fondateurs des droits de l'Homme et des normes humanitaires, en vue d'offrir aux personnes concernées, la protection qui leur est garantie, conformément aux engagements internationaux du Royaume.

Elle a permis également de régulariser la situation de milliers de personnes, en leur fournissant un accès au marché de l'emploi, de bénéficier de la scolarisation de leurs enfants, d'avoir accès à la formation professionnelle, de jouir du droit de créer des associations et coopératives, ainsi que de l'accès aux services de soins de santé.

Aussi, fidèle à ses positions constantes, le Maroc a participé activement au Premier Forum Mondial sur les Réfugiés, tenu à Genève, les 17 et 18 décembre 2019, tout en coparrainant la thématique relative au renforcement de la capacité de protection par l'appui aux institutions, à la préparation et aux plans d'urgence.

Conscient de la centralité de l'enregistrement et le recensement comme principes fondamentaux pour assurer la protection et la dignité des réfugiés, le Royaume a apporté une contribution financière de 300.000 dollars américains lors du Forum Mondial.

Cette contribution du Maroc avait pour objectif de soutenir les opérations d'enregistrement et de documentation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Mondial, souscrivant ainsi aux objectifs du HCR qui s'est fixé, parmi ses priorités stratégiques, de procéder en 2020 à l'enregistrement biométrique de 10 millions de personnes dans 75 pays.

Avant de conclure, je voudrais déplorer la politisation de nos discussions par la délégation de l'Algérie, qui ne cesse d'instrumentaliser tout évènement du HCR, en évoquant la situation des populations des camps de Tindouf.

L'absence de cadre juridique clair réagissant la situation de ces populations est une situation exceptionnelle et inédite au regard du droit international. La localisation des camps sur le territoire algérien, couplée avec sa gestion, de fait, par un groupe séparatiste, militaire de surcroît, est inacceptable et évacue tout le discours de la délégation algérienne à cet égard.

Le régime algérien maintien de force les populations des camps de Tindouf, tout en instrumentalisant leur calvaire humanitaire pour servir son projet séparatiste, calculé et non avoué, mais dont la communauté internationale est parfaitement consciente. Ainsi, le seul fardeau que l'Algérie prend en charge volontairement est celui de ses dépenses insensées pour armer les séparatistes et soutenir leur activisme, ainsi que le financement des campagnes médiatiques et politiques contre le Maroc.

Je vous remercie.